

Liste des délibérations du Conseil Municipal SÉANCE du 5 juillet 2023

l'an deux mil vingt-trois

Et le 5 juillet à 19 heures,

Date de la convocation :

01/07/2023

les membres du Conseil Municipal de la commune de Brangues régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

Sous la présidence de Sylvain GRANGER, Maire

Nombre de Conseillers : 15

Présents : 11

Votants : 13

Présents :

Sylvain GRANGER, Corrine PERRET, Germaine BUYRET, Robert PYOT, Mallaury SOTTIZON, Laura ESCOBAR, Eric MICHOU, Lucien MORALES-HERNANDEZ, Sandrine BOURGEY, Daniel REVELLO, Coralie DA COSTA (arrivée à 19h20),

Absents excusés : Stéphane DUCARRE, Aurélie MASSE, Roland BIGAT, Alix LARCHEY.

Procurations : 2

de Roland BIGAT à Corrine PERRET, Alix LARCHEY à Sylvain GRANGER.

Madame Corrine PERRET est désignée secrétaire de séance à l'unanimité assistée de Monsieur Lucien MORALES-HERNANDEZ.

Le maire présente l'ordre du jour qui a été approuvé à l'unanimité des 12 votants.

- ✚ Approbation du procès-verbal de la séance du 9 juin 2023, aucune observation émise.

Adopté à l'unanimité

Arrivée de Mme Coralie Da Costa à 19h20 portant le nombre de votants à 13.

- ✚ Convention d'adhésion au dispositif « référent déontologue élu » avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Isère prenant effet à compter du 1^{er} juin 2023.

Adopté à l'unanimité

- ✚ Signature d'une convention avec Isère Fibre pour raccordement des différents occupants des bâtiments communaux sis 136 rue du village et 2/4 rue Paul Claudel.

Adopté à l'unanimité

- ✚ Signature d'une convention de veille stratégique pour 6 ans avec l'EPORA et la C.C.B.D. sur le périmètre et dans l'optique du développement de l'OAP n°2 avec subdélégation de l'exercice du Droit de Prémption Urbain sur ce périmètre.

Adopté à l'unanimité

- ✚ Acquisition de la parcelle de terrain cadastrée section C n°560 sise à La Pomatière, aux consorts De Boni/Deschamps au tarif de 80000 €, frais de notaire en sus à charge de la commune et inscription dans le compromis de vente d'une clause de substitution d'acquéreur en faveur de l'EPORA.

Adopté à 10 voix Pour et 3 abstentions

- ✚ Révision des modalités de location des grands chapiteaux et de la chambre froide : ils ne seront plus loués aux particuliers à compter de ce jour, et la chambre froide ne sera plus louée en dehors du territoire de la commune. Cette décision ne s'appliquera pas aux réservations déjà prise à la date de la présente séance.

Adopté à l'unanimité

- ✚ Régularisation annuelle des charges locatives de l'ensemble locataires des appartements communaux soit par un avenant au bail, soit par un état des charges au 31/12/2022.

Adopté à l'unanimité

- ✚ Relevé des décisions prises depuis le 9 juin 2023 :

- Fourniture de lames de mélèze Scierie BOURGEY 189.23 €
- Sécurité de la Vogue Objective Security 607.20 €
- Pose d'un attelage sur le kangoo D.D. Auto 200 €
- Signature du marché alloti pour la rénovation du T3 pour un montant total de **45 577,54 € TTC**
- Vente du véhicule PARTNER au garage DD Auto pour un montant de 600 € nets.
- Accord sur 1 déclaration préalable, 2 refus et décision de non prémption sur une parcelle.

L'ordre du jour étant épuisé, le maire clôture la séance à 22h20.

Liste affichée le 12 juillet 2023

Délibérations mises à disposition du public le 15 juillet 2023



Le Maire,

Sylvain GRANGER